

PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 27 mars 2023 à 20h00 en téléconférence

Membres présents: Aurélie BEHR, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Véronique GRISOT-GARBACZ, Frederic KERBECHE, Damien GUIONIE, Thomas MASSE, Ludovic MEILLIER, Jean-Marie MEURANT, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI (à partir de 21h10), David TEN EYCK.

Membres absents excusés : Vincent BIDAUT, Olivier DUBAUT, Stéphanie KUNTZ, Nora KHEMACHE.

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Boris ROTHERMUNDT, Lionel TEIXIDOR (20h00-20h25).

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 20h00 que 14 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry Raphet.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbations des P.V
- Commissions
- Direction Technique Nationale
- Vie Fédérale
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Demande de la Ligue Occitanie

Le Président souhaite la bienvenue à Lionel Teixidor, invité à présenter au Comité Directeur la demande de dérogation formulée par la Ligue Occitanie pour permettre à des jeunes de 15 ans de participer à des compétitions de softball dans la catégorie 19 ans et plus.

Départ de Lionel Teixidor (20h25)

Après avoir écouté Lionel Teixidor et débattu, le Comité Directeur rejette la demande de dérogation formulée par la Ligue Occitanie par 1 voix pour et 13 voix contre.

IV. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 23 février 2023 et du Bureau Fédéral du 14 mars 2023.

V. <u>Commissions</u>

CFA

Le Comité Directeur prend note du bulletin CFA du 26 février 2023.



CFSS

Le Comité Directeur prend note des bulletins CFSS des 5, 9, 16 et 23 mars 2023.

CFS

Le Comité Directeur valide les PV 3, 4 et 5 de la CFS.

Le Comité Directeur attribue les événements suivants comme suit:

- Finale à quatre du Championnat de France de Division 3 Baseball les 7 et 8 octobre 2023: Compiègne
- Challenge de France de Baseball du du 9 au 12 mai 2024: Rouen et Chartres
- Challenge de France Féminin de Softball du 18 au 20 mai 2024: Béziers

Remercie l'ensemble des clubs candidats pour leur intérêt.

Et lance l'appel à candidatures pour les événements suivants:

- Open de France Féminin de Baseball, du 30 mars au 1er avril 2024
- Challenge de France Masculin de Softball, du 30 mars au 1er avril 2024

Le Comité Directeur fixe au 15 mai la date limite pour candidater à ces compétitions ainsi qu'à l'Open de France de Baseball5 et au All-Star Game Baseball 2024 dont les candidatures sont en cours.

CFJeunes

Le Comité Directeur valide le PV n°4 de la CFJeunes et valide le calendrier des compétitions 2024 proposé par la Commission comme suit:

- 4-5 mai 2024 : Open de France 10U Baseball (Nord et Sud)
- 8-9 juin 2024 : Open de France 9U Baseball (Nord et Sud)
- 14-15 septembre 2024 : Phase préliminaire Championnats de France 12U Baseball (Nord et Sud)
- 21-22 septembre 2024 : Phase préliminaire Championnats de France 15U Baseball (Nord et Sud)
- 21-22 septembre 2024 : Opens de France Softball 12U Nord et Sud (Nord et Sud)
- 28-29 septembre 2024 : Phase préliminaire de la Coupe de France 18U Baseball (Nord et Sud)
- 28-29 septembre 2024 : Final 4 des Championnats Baseball 12U
- 5-6 octobre 2024 : Final 4 des Championnats Baseball 15U
- 12-13 octobre 2024 : Final 4 de la Coupe de France 18U Baseball
- 12-13 octobre 2024 : Opens de France Softball 15U Nord et Sud (Nord et Sud)

Il lance l'appel à candidatures pour les événements et fixe la date limite de réception des dossiers au 15 mai 2023.

CFJR

Le Comité Directeur se prononce à l'unanimité, favorablement sur les textes préparés par la Commission Fédérale Juridique et Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés à l'exception des propositions n°2 (demande de réécriture), 3 (demande de réécriture) et 5 (refus de la modification).

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée d'établir l'annexe règlementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

21h10: Arrivée de Fouzia SAIDI, le nombre de votants passe à 15.

CFMémoire

Suite à la présentation réalisée lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2023, la Commission Mémoire présente un projet de règlement pour la création d'un Temple de la Renommée. Celuici est approuvé à l'unanimité et le membre de la Commission Mémoire Gaétan Alibert désigné pour mener les travaux préparatoires à la constitution du Comité de Sélection.

VI. <u>Direction Technique Nationale</u>

Equipe de France

Le DTN informe le Comité Directeur du premier tour de la Coupe du Monde Féminine de Baseball WBSC qui se déroule en 2023.



L'Équipe de France Féminine de Baseball disputera la première phase de la Coupe du Monde du 13 au 17 septembre 2023 à Miyoshi (Japon).

La France est versée dans le Groupe B avec deux nations asiatiques, le Japon, pays hôte et n°1 mondial, l'équipe qui terminera deuxième de la Coupe d'Asie, le Venezuela (n°5), Cuba (n°7) et Porto Rico (n°9).

L'Open de France Féminin de Baseball du 8 au 10 avril à Ermont servira de détection dans l'optique de la sélection finale à la Coupe du Monde.

Camp MLB

Le DTN informe le Comité Directeur de la poursuite des bonnes relations avec la MLB et la liste des 51 jeunes retenus pour le Camp MLB 16U qui se déroulera du 24 au 27 avril 2023 à Toulouse.

Le camp servira aussi de regroupement dans l'optique des Championnats d'Europe de Baseball 15U qui se jouent cet été en Slovaquie.

Camp Baseball5

Le DTN informe le Comité Directeur qu'un deuxième Camp National de Baseball5 sera organisé du 28 au 30 avril à Vauréal. L'inscription est gratuite en remplissant le formulaire sur le site de la fédération.

SMR 2023

Le DTN informe le Comité Directeur que la date limite pour réaliser les examens obligatoires de la campagne de la surveillance médicale réglementaire (SMR) à laquelle sont soumis nos licenciés inscrits sur les listes (au 1er janvier 2023) des sportifs de haut niveau, des sportifs espoirs et des sportifs collectifs nationaux, arrive à échéance au 31 mars.

Conformément à la note sur la SMR, les SHN qui n'auront pas réalisé le 1er bilan de la SMR avant le 31 mars verront leur licence suspendue pour la saison sportive jusqu'à la réalisation complète des examens.

PPF

Le DTN adjoint informe le Comité Directeur des prochaines échéances pour rejoindre une structure du Projet de performance Fédéral (PPF).

Les dates de sélection 2023 pour la rentrée 2023/2024 sont disponibles sur le site de la fédération via l'onglet Equipes de France : Projet de Performance Fédéral.

Pour rappel, le Projet de Performance Fédéral (PPF) est le parcours mis en place par la Direction Technique Nationale de la FFBS pour permettre aux jeunes joueurs/joueuses de s'inscrire dans un projet de haut niveau.

Super League Softball

Le DTN informe le Comité Directeur de la pleine réussite du premier week-end de la Super League Féminine Softball à Evry-Courcouronnes.

Ce nouveau format de pratique dévoilé par la Direction Technique Nationale de la FFBS a pour vocation de réunir les athlètes féminines des prochaines échéances des Équipes de France 2023/2024.

Il remercie devant les membres du Comité Directeur, la Présidente du club des Pharaons, Aurélie BACELON, et l'ensemble de ses équipes pour la qualité de l'accueil de la fédération. Le prochain rendez-vous est fixé le 22/23 avril à Evry-Courcouronnes.

VII. <u>Vie Fédérale</u>

Changement de catégorie de membre au CNOSF

Le Président informe le Comité Directeur qu'il a été informé par la Présidente du CNOSF d'une démarche à venir de l'instance visant à changer la Fédération Française de Baseball et Softball de catégorie, passant de la 1 (fédération Olympique) à la 2 (fédération sportive nationale). Il indique s'être étonné du calendrier de cette démarche auprès de la Présidente du CNOSF, étant donné que le CIO et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 entérineront le programme sportif des Jeux de 2028 dans le courant de cette année, entraînant donc peut-être un retour du baseball softball dans la catégorie 1.



Comité départemental de la Marne (51)

Le Comité Directeur prend acte de la création du Comité départemental de la Marne de Baseball, Baseball5 et Softball (CD 51), siège social maison de la vie associative, 122 bis rue du Barbatre, MVA 204/46, 51100 REIMS, présidé par Monsieur Grégory Cardot, et lui accorde les pouvoirs définis à l'article 13 du règlement intérieur fédéral conformément à l'article 11 de ce même règlement.

Comité départemental de la Haute-Garonne (31)

Le Comité Directeur prend acte de la réactivation du Comité départemental de la haute-Garonne de Baseball, Softball et Baseball5 (CD 31), siège social CROS Midi-Pyrénées, 7 rue André Citroën, 31130 BALMA, présidé par Monsieur Jonathan Dechelle, et lui accorde les pouvoirs définis à l'article 13 du règlement intérieur fédéral conformément à l'article 11 de ce même règlement.

Affiliation - radiation

Le Comité Directeur, faisant suite à la décision du Bureau fédéral du 14 mars 2023, prend acte de la régularisation de la fusion-absorption du club 050011 Lynx Baseball Softball Club de Valognes par le club des Léopards, après réception au siège de l'attestation commune de demande d'homologation de l'opération de fusion signée par les deux clubs, et valide l'affiliation à titre définitif du club des Léopards, présidé par Monsieur Patrick Chrétien, situé 164 rue des Rouges Gorges 50000 Saint-Lô, sous le numéro 50014.

Le Comité Directeur prononce, par ailleurs, la radiation du club 050011 Lynx Baseball Softball Club de Valognes, ainsi absorbé.

Parrainage FFBS - Pacific Industrial Co., Ltd.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le contrat de parrainage entre la Fédération et Pacific Industrial Co., Ltd. pour la saison 2023 de la Super League Softball et remercie l'entreprise japonaise pour le soutien financier apporté à la Super League Softball et au développement de la pratique féminine en France.

Le Comité Directeur est par ailleurs informé du soutien financier accordé par la Région Ile-de-France à la Super League Softball.

Adhésion GE PSL Francilien

Dans le cadre des activités de l'INFBS, après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du Groupement d'employeurs Profession Sport et Loisirs Francilien, le Comité Directeur valide l'adhésion de la Fédération à cette association dont l'objectif est de mettre à la disposition de ses membres des salariés liés au groupement par un contrat de travail.

En conséquence, le Comité Directeur se prononce favorablement sur la convention cadre d'adhésion à durée indéterminée au service de mise à disposition de personnels entre la Fédération et le GE PSL Francilien.

Ententes

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes :

CERFS-GOTHICS-19+

078021 - UNION SPORTIVE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES / 091006 - GOTHICS DE

GIF-SUR-YVETTE

<u>Discipline</u>: Baseball

<u>Catégorie</u>: 19+

Compétition: Championnat départemental 78

Droits sportifs: 078021 - UNION SPORTIVE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Sénior2 Evry/Clamart

091003 - AS Evry Baseball Softball Cricket/ 092023 - BASEBALL SOFTBALL CLAMART

SURICATES

<u>Discipline</u>: Baseball

<u>Catégorie</u>: 19+

Compétition: Championnat départemental 91



Droits sportifs: 091003 - AS Evry Baseball Softball Cricket

Angels United

095006 - ERMONT BASEBALL CLUB/ 075015 - PATRIOTS DE PARIS/ 094008 - SPEED BASEBALL DE THIAIS/ 077006 - TEMPLIERS DE SÉNART/ 083017 - LES RENARDS DE LA VALLÉE ASBS / 030015 - ALLIGATORS NÎMES BASEBALL CLUB/ 069023 - BATS

<u>Discipline</u>: Baseball <u>Catégorie</u>: 19+

Compétition : Open de France féminin

Droits sportifs: 095006 - ERMONT BASEBALL CLUB

STB/ Beziers

031010 - STADE TOULOUSAIN BASEBALL/ 034004 - BASEBALL CLUB BITERROIS

<u>Discipline</u>: Softball <u>Catégorie</u>: 19+

Compétition : Championnat National D2 Féminin

Droits sportifs: 031010 - STADE TOULOUSAIN BASEBALL

15U_Evry/Clamart

091003 - AS Evry Baseball Softball Cricket/ 092023 - BASEBALL SOFTBALL CLAMART

SURICATES

<u>Discipline</u>: Baseball <u>Catégorie</u>: 15U

Compétition: Championnat départemental 91

Droits sportifs: 091003 - AS Evry Baseball Softball Cricket

12U CERPHALIONS

078021 - UNION SPORTIVE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES/ 091003 - AS Evry Baseball

Softball Cricket/ 091002 - Les Lions de Savigny

<u>Discipline</u>: Baseball <u>Catégorie</u>: 12U

Compétition : Championnat départemental 78

Droits sportifs: 078021 - UNION SPORTIVE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h20.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Thierry RAPHET Président

Damien Guionie Secrétaire Général

Propositions de modifications règlementaires Comité Directeur du 27 mars 2023

I. PROPOSITION DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES SPORTIVES – SAISON 2023	1
Proposition 1. Années de participation en championnats	
II. PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES AUX REGLEMENTS DES EPREUVES SPORTIVES BASEBALL (RGES BASEBALL) – SAISON 2023	
Proposition 2. Open de France féminin de Baseball	
ANNEXE 12 - REGLEMENT DE L'OPEN DE FRANCE FEMININ DE BASEBALL	2
Article 6 Des règles de jeu	2
5.01 Du lancer	
5.02 La receveuse	3
7.01 Des rencontres réglementaires	3
Article 13 De l'éligibilité des Joueuses et des Équipes	
Proposition 3. Correction référence	
ANNEXE 18 - 1 - Règlement Sportif des Interligues 18U et 23U	
ANNEXE 18 – 3 - Règlement Sportif des Interligues 12U et 15U	

I. PROPOSITION DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES SPORTIVES – SAISON 2023

Proposition 1. Années de participation en championnats

Exposé des motifs : Extension du champs d'application de la circulaire à toutes compétitions.

ANNÉES DE PARTICIPATION

EN CHAMPIONNATS COMPETITIONS NATIONALES UX, RÉGIONALES UX ET DÉPARTEMENTALES UX

SAISON 2023

(...)

II. PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES AUX REGLEMENTS DES EPREUVES SPORTIVES BASEBALL (RGES BASEBALL) – SAISON 2023

Proposition 2. Open de France féminin de Baseball

<u>Exposé des motifs</u>: Mise à jour suite à la suppression de la possibilité de participation des joueuses 15U. Modification des règles applicables aux uniformes, battes officielles, lanceuses, receveuses, durée des rencontres, liste provisoire des joueuses.

ANNEXE 12 - REGLEMENT DE L'OPEN DE FRANCE FEMININ DE BASEBALL

(...)

Article 6 Des règles de jeu

 (\ldots)

6.2 Les articles suivants dérogent aux règles officielles de jeu comme suit :

(...)

3.00 - DES EQUIPEMENTS ET UNIFORMES

Toutes les équipes participantes doivent avoir deux uniformes de couleurs différentes. L'ensemble des joueuses et membres du staff doivent porter des uniformes identiques.

Les balles et les battes utilisées par les équipes participantes doivent être conformes aux spécifications officielles définies par la fédération pour la saison en cours.

A titre dérogatoire aux spécifications officielles définies par la fédération pour la saison en cours, les battes utilisées par les équipes participantes doivent être conformes aux spécifications suivantes :

- L'utilisation des battes en aluminium est autorisée comme suit :
 - o La longueur maximale est de 36 pouces (91,4 cm) et le diamètre maximal est de 2 3/4 pouces (6,99 cm);
 - O Une batte ne peut pas peser, numériquement, plus de cinq unités de moins que la longueur de la batte (par exemple, une batte de 35 pouces de long (88,9 cm) ne peut pas peser moins de 30 onces (850,5 grammes));
 - Il est obligatoire que toutes les battes aient une marque d'identification à 18 pouces (45,7 cm) de l'extrémité du manche.
- L'utilisation des battes en bois est autorisée, à condition qu'elles soient incluses dans la liste officielle approuvée de la saison sportive en cours publiée par WBSC Europe.

(...)

5.00 - DU DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Une joueuse, une fois retirée de la plaque du lanceur, peut prendre une autre position en défense mais ne peut revenir en position de lanceur au cours d'une même rencontre.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, une défaite par pénalité sera prononcée par les commissaires techniques pour l'équipe fautive.

Quand une lanceuse prend position, au début de la rencontre ou quand elle remplace une autre lanceuse, elle dispose d'un délai de 90 secondes pour effectuer des lancers d'échauffement vers sa receveuse, le jeu étant arrêté pour cela.

5.01 Du lancer

Une joueuse à la position de lanceuse ne peut effectuer plus de lancers que le quota défini ci-dessous pour sa catégorie d'âge sur une période de trois (3) jours consécutifs, quelle que soit la compétition à laquelle elle participe (y compris les compétitions séniors pour les 18U).

- 18U: 95 lancers.

La lanceuse ayant atteint cette limite est autorisée à terminer le compte du batteur en cours.

Si la joueuse participe à plusieurs rencontres pendant cette période, tous les lancers effectués sont comptabilisés.

Les lancers d'échauffement ne sont pas comptabilisés.

Un jour correspond à l'intervalle de temps de 24 heures commençant à minuit.

Une lanceuse 18U-ou 15U ayant atteint son quota maximum de lancers ne peut plus jouer au poste de receveur le même jour et le lendemain, quelle que soit la rencontre.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, une défaite par pénalité sera prononcée par les commissaires techniques pour l'équipe fautive.

5.02 Lae receveuser

Une joueuse à la position de receveuse ne peut jouer plus de manches que le quota défini ci-dessous pour sa catégorie d'âge sur une période de trois (3) jours consécutifs, quelle que soit la compétition à laquelle elle participe (y compris les compétitions séniors pour les 18U). Une joueuse à la position de receveur ne peut jouer plus de manches que le quota défini ci-dessous pour sa catégorie d'âge sur une période de 2 jours consécutifs, quelle que soit la compétition à laquelle il participe (y compris les compétitions séniors pour les 18U).

15U: 14 manches,
 18U: 18 manches.

Un lancer reçu dans une manche, hors lancer d'échauffement, compte pour une manche complète.

Si la joueuse participe à plusieurs rencontres pendant cette période, toute manche jouée à ce poste est comptabilisée.

Un jour correspond à l'intervalle de temps de 24 heures commençant à minuit.

Une receveuse 18U ou 15U ayant atteint son quota maximum de manches ne peut plus jouer au poste de receveur le même jour et le lendemain, quelle que soit la rencontre.

Le contrôle du nombre de manches jouées est fait par les commissaires techniques à partir des feuilles de score.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus une défaite par pénalité sera prononcée par les commissaires techniques pour l'équipe fautive.

7.00 - DE LA FIN DE LA RENCONTRE

7.01 Des rencontres réglementaires

- (a) Une rencontre réglementaire dure le nombre de manches et/ou la durée indiqués ci-après :
 - 7 manches ou avec un minimum de 3 manches quand il y a une délimitation de temps.
 - Le temps de jeu est limité à 1h45 et aucune nouvelle manche ne sera débutée après 1h35 de jeu, à l'exception de la finale pour laquelle seront jouées au minimum 5 manches et 2h00 de match. Le commissaire technique est en charge de faire appliquer ce règlement et signifiera à l'arbitre en charge la fin des rencontres. Le commissaire technique définit le temps limite suivant la formule sportive de l'open.

(...)

Article 13 De l'éligibilité des Joueuses et des Équipes

13.1 Au moins dix (10) jours avant le début de la compétition, toutes les équipes doivent communiquer à la CFS la liste provisoire des joueuses, via le formulaire fourni par la CFS aux équipes participantes. via la plateforme en ligne : http://my.wbsc.org/

Proposition 3. Correction référence

Exposé des motifs : Suppression de la référence à l'annexe 1.05 dans les règlements des Interligues.

ANNEXE 18 - 1 - Règlement Sportif des Interligues 18U et 23U

(...)

Article 4 – De l'échéancier des Interligues 18U et 23U

(...)

4.6 Retour de l'engagement définitif et calendrier définitif

Les ligues régionales doivent retourner à la CFS ou à la CFJ, selon la catégorie concernée, le formulaire d'engagement définitif aux Interligues au moins deux (2) mois avant le début de la compétition :

Accompagné d'un dossier comprenant :

- un chèque d'inscription de 150 €
- un chèque de caution de 150 € destiné à l'organisateur,
- un chèque de caution de 150 € destiné à la CFS.
- le nom de l'entraîneur titulaire de l'un des diplômes prévu à l'annexe 1.05 des RGES baseball. (joindre photocopie du diplôme).

La CFS ou la CFJ, selon la catégorie concernée, communique ensuite le calendrier définitif aux ligues concernées.

ANNEXE 18 – 3 - Règlement Sportif des Interligues 12U et 15U

(...)

Article 4 – De l'échéancier des Interligues 12U et 15U

 (\ldots)

4.6 Retour de l'engagement définitif et calendrier définitif

Les ligues régionales doivent retourner à la CFJ le formulaire d'engagement définitif aux Interligues au moins deux (2) mois avant le début de la compétition :

Ce formulaire est accompagné d'un dossier comprenant :

- un chèque d'inscription de 150 €
- un chèque de caution de 150 €,
- un chèque de provision scorage/statistique de 170 €,
- le nom de l'entraîneur-titulaire de l'un des diplômes prévu à l'annexe 1.05 des RGES baseball. (joindre photocopie du diplôme).
- Le nom de l'arbitre et la copie de son diplôme
- Le nom du scoreur et la copie de son diplôme

La CFJ communique ensuite le calendrier définitif aux ligues concernées.

(...)